

Le budget—M. Wilson

Voici la difficulté dans laquelle se trouve la présidence en l'occurrence: je comprends très bien la position de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique et je comprends très bien leurs raisons, mais le fait est que nous avons maintenant un ordre de la Chambre, adopté par la Chambre, et je ne vois aucun moyen pour moi de le modifier unilatéralement.

Cet ordre de la Chambre pourrait bien sûr être modifié, si la Chambre veut me donner des instructions en ce sens, mais je n'ai rien reçu de tel. Je suis donc obligé de l'appliquer à moins, bien sûr, qu'on me dise d'agir autrement. Je le répète, la Chambre ne l'a pas fait.

• (1740)

On a soutenu également que l'étude du budget ne devait pas suivre son cours tant que le débat sur la question de privilège, au cours duquel nous avons entendu un certain nombre de requêtes, ne serait pas terminé.

Je continue d'écouter les arguments avancés sur ce qui constitue ou ne constitue pas un outrage à la Chambre. Je ne saurais préjuger de rien. La question que nous devons entendre en vertu de cet ordre spécial, que j'ai décrit tout à l'heure, et les questions d'outrage et de privilège sont liées entre elles à première vue, mais en les examinant de plus près, je me rends compte qu'elles ne dépendent pas les unes des autres. Chacune doit être traitée à part.

Le Président ne peut pas prédire l'avenir, c'est-à-dire qu'il ne saurait prévoir ce que la Chambre fera s'il y a eu, de prime abord, outrage à la Chambre ou violation des privilèges des députés. Comme je l'ai déjà dit, j'ai l'intention d'entendre d'autres arguments sur la question de privilège. Cette question est loin d'avoir été vidée cet après-midi.

Mais même si je ne sais pas quelle décision sera rendue au bout du compte à propos de la question de privilège, je sais, par contre, quel cheminement la Chambre a suivi dans le cadre de cet ordre spécial. Je dois prévenir les députés que je suis lié par cet ordre. Il est donc de mon devoir de donner la parole à l'honorable ministre des Finances (M. Wilson).

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET**EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre) que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit ce matin combien je regrettais de ne pas avoir pu prononcer mon exposé budgétaire à la Chambre en premier lieu. Les députés de tous les côtés de cette enceinte ont débattu des circonstances qui entourent cette affaire au cours de la journée.

Permettez-moi de faire quelques brefs commentaires à propos de mon budget, un budget que je trouve très important pour les Canadiens.

Il faut que les députés et tous les Canadiens comprennent notre politique budgétaire qui soutient les mesures dont font état les documents que je dépose aujourd'hui.

[Français]

Il est également important de bien comprendre les grands objectifs économiques et sociaux que nos politiques vont aider à réaliser.

[Traduction]

Notre budget est conçu pour remédier au problème national prédominant qui empêche les Canadiens de prétendre à un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs enfants: notre grosse dette publique qui augmente toujours.

Elle s'élève maintenant à plus de 320 milliards de dollars. Elle est plus de 20 fois plus importante qu'au milieu des années 70 où elle a commencé à augmenter plus vite que l'économie nationale. Les intérêts sur la dette draineront cette année plus d'un tiers de toutes les recettes du gouvernement.

En tant que gouvernement, nous nous sommes rendu compte de la menace que représentait cette dette et son énorme rythme de croissance lorsque nous sommes arrivés au pouvoir il y a quatre ans et demi.

Dans le cadre d'une série de mesures visant à renforcer les fondements de l'économie canadienne, nous sommes